

Déposer plainte directement à l'hôpital pour violence conjugale

JUSTICE

C'est la proposition de la députée Vanessa Matz: "De retour chez elle, elle n'ose plus."

Les dernières statistiques définitives datent de 2018. Cette année-là, 38 964 plaintes ont été enregistrées par les services de police belges pour des faits de violence entre partenaires dont 21 604 sont des violences intrafamiliales physiques.

Ces données masquent un chiffre noir colossal tant le fossé entre coups reçus et plainte déposée est difficilement franchissable. Honte, culpabilité, dépendance financière, présence d'enfants, emprise psychologique, crainte de la surenchère bestiale et taux de classements sans suite (70%) sont alors autant de paramètres dissuasifs.

La députée CDH, Vanessa Matz veut faciliter ces appels formels à la justice.

L'idée est que les hôpitaux, sous certaines conditions, permettent systématiquement aux victimes de déposer plainte au cœur même de leur enceinte. Et cela après agressions sexuelles ou "simples" coups.

"Il est déjà extrêmement difficile pour les victimes d'oser se

rendre à l'hôpital pour être soignées, c'est encore plus difficile de se rendre ensuite dans les services de police pour déposer plainte, explique Vanessa Matz. Sans compter que souvent, la victime rentre à son domicile au contact de son agresseur qui la décourage par de belles promesses ou dans le pire des cas, de nouvelles menaces et/ou coups et blessures."

Une mécanique se rapprochant de l'idée existe déjà dans trois hôpitaux (hôpital universitaire de Gand, CHU Saint-Pierre de Bruxelles et CHU de Liège). Et le gouvernement annonce la création de sept centres similaires.

En ces lieux, après les premiers soins aux urgences, la victime est, dans la foulée, sans devoir rentrer chez elle, prise en charge par une équipe pluridisciplinaire composée d'un gynécologue, d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'un psychologue. Ceux-ci évaluent la gravité de la situation mais aussi l'éventail des possibilités pour la victime de s'éloigner de la terreur.

Est alors exprimée une proposition, une incitation, de déjà déposer plainte. "Mais ces unités déjà existantes ne fonctionnent qu'en cas d'agression sexuelle, déplore la députée. Il faut élargir ce concept à toutes les violences et dans tous les hôpitaux."

"De retour chez elle, son agresseur la décourage souvent de déposer plainte."

Concrètement, après accord de la victime, la police est appelée et se rend à l'hôpital. Techniquement, ce dispositif généralisé ne pourrait passer par une nouvelle loi. "Il faut une concertation entre les ministres de la Santé et de l'Intérieur, puis une circulaire qui impose aux hôpitaux la mise en place d'un tel système et aux policiers de s'y rendre dès qu'il y a appel."

Il faudra un budget aussi: le cahier des charges des hôpitaux serait rehaussé, les policiers se déplaceront davantage et les déplacements sont chronophages. "Il est aussi crucial d'accentuer la formation des policiers, les préparer et les sensibiliser à ces situations dramatiques", ajoute Vanessa Matz.

La France teste déjà l'affaire. Depuis septembre, 53 hôpitaux ont signé une convention pour permettre les prises de plaintes...

Sébastien Ponclau



En 2018, 38 964 plaintes ont été enregistrées par les services de police belges pour des faits de violence entre partenaires. © SHUTTERSTOCK